

ACCUEIL ACTUALITÉ AGENDA APPELS À PROJETS DOSSIERS DOCUMENTS EXPÉRIENCES SITES ASSOCIÉS

Actualité Flux RSS

Article précédent Edition du 08/06/2016 Article suivant

Imprimer
Ajouter aux favoris
Envoyer

RECHERCHER
Recherche avancée

[Les sites de Le Corbusier en bonne voie pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco](#)

Culture Publié le mercredi 8 juin 2016

L'Icomos (Conseil international des monuments et des sites) s'est prononcé favorablement sur la candidature de "l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne", en vue d'une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Organisation consultative qui assure l'expertise scientifique des dossiers pour le compte de l'Unesco, l'Icomos a un avis qui pèse très lourd dans le choix final et il est rare que sa position ne soit pas suivie.

Sept pays et dix-sept sites

La candidature Le Corbusier sera donc examinée par le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 40e session qui se tiendra à Istanbul (Turquie) du 10 au 20 juillet 2016. Audrey Azoulay ne s'y est pas trompée : dans un communiqué, la ministre de la Culture se félicite de cette décision et "remercie l'Icomos pour la qualité de son évaluation". Une recommandation de l'Icomos en vue d'une inscription, qui a d'autant plus de prix que cette candidature, "fruit d'un travail et d'une coopération internationale engagés depuis de longues années", a connu quelques vicissitudes (voir nos articles ci-contre). Il est vrai que le dossier est complexe, puisqu'il s'agit d'une candidature transnationale, portée par la France mais associant pas moins de sept pays : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse. La candidature regroupe en effet 17 bâtiments construits à travers le monde par le Corbusier.

De la villa Savoye à la "cité du fada"

Dix d'entre eux sont situés en France, certains très célèbres - comme l'Unité d'habitation de Marseille (dite aussi "cité radieuse" ou "cité du fada"), la chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp (Haute-Saône) ou la villa Savoye à Poissy (Yvelines) - et d'autres moins connus : la cité Frugès à Pessac (Gironde), le couvent Sainte-Marie de la Tourette à Eveux (Rhône), l'immeuble locatif de la porte Molitor à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), la maison de la culture de Firminy (Loire), la maison La Roche-Jeanneret à Paris, la manufacture Duval à Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) ou encore le cabanon de Le Corbusier à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes).

Dans son communiqué, Audrey Azoulay précise que "la France soutiendra devant le Comité du patrimoine mondial l'inscription de ce bien sur la liste du patrimoine mondial", mais aussi qu'elle tiendra compte des recommandations formulées dans cette évaluation. La candidature de sites de Le Corbusier ne devrait pas pâtir des récentes polémiques - très franco-françaises - autour du célèbre architecte suisse, qu'il s'agisse de "brutalisme" de ses projets sur Paris ou de sa proximité supposée avec le régime de Vichy.

Jean-Noël Escudié / PCA